



Procès-Verbal de la réunion du comité de la caisse des écoles du 3 février 2026

L'An deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire de la Ville et Président de la Caisse des Ecoles, à l'Hôtel de Ville.

Membres à voix délibératives présents :

Monsieur **GEBAUER**, Président de la Caisse des Ecoles

Madame **CABRERA**, Madame **LE MILLOUR**, représentantes du Conseil Municipal

Madame **FERREIRA**, représentante des parents d'élèves,

Monsieur **GENOT**, représentant du Préfet,

Membre à voix délibérative absent excusé ayant donné pouvoir :

Madame **FERNANDES** (représentante des parents d'élèves) a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**

Membre à voix consultative présent :

Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame,

Membre à voix délibérative absent excusé :

Monsieur **RAVET**, inspecteur de l'éducation nationale,

Membres à voix délibérative absents :

Madame **TOURBEZ**, représentante du Conseil Municipal

Monsieur **ANES**, représentant des parents d'élèves,

Membres à voix consultative absents excusés :

Madame **LE BIAN**, responsable du pôle éducation

Madame **BOUYAN**, directrice générale des services

Membres à voix consultative absents :

Madame **FONCKE**, directrice du groupe scolaire Simone Veil

Monsieur **HOLWEG**, directeur du groupe scolaire Samuel Paty

Date de convocation : 28 janvier 2026

Membres à voix délibérative en exercice : 9

Membres à voix délibérative présents : 5

Nombre de votants : 6

- Secrétaire de séance : Madame LE MILLOUR
- **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles du 14 octobre 2025, à l'unanimité.**

1. DOB sur la base d'un rapport

Délibération n° 1.02.2026

Le rapport sur les orientations budgétaires est lu, article par article.

A la suite de cette lecture, il est proposé aux membres de la Caisse des Ecoles :

- de maintenir à 3 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
- de maintenir les livres « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème}, à 2 € le livre,
- de maintenir le montant des fournitures scolaires à 39 € par élèves,
- de maintenir le montant par élèves pour les sorties scolaires à 10 €,
- de maintenir à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
- de maintenir le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
- de diminuer le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et de le fixer à 3,5 € au lieu de 4 €,
- de maintenir le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël de le fixer à 9 € ,
- de maintenir le guide de la rentrée en 6^{ème} (ouvrage réalisé par des élèves de 6^{ème}),
- de diminuer le montant alloué aux charges de personnel et de le fixer à 1 450 € au lieu de 1 630 €.

Monsieur **le Maire** évoque l'idée d'une contribution de 1 € par élève au profit de la Caisse des écoles, accessible à tous, permettant d'impliquer les familles dans le fonctionnement de celle-ci.

Madame **FERREIRA** indique que les parents ne comprennent pas toujours à quoi sert la Caisse des écoles. Elle pense que les autres écoles pourraient mettre en place des projets et évoque également la possibilité de mener des actions solidaires.

Monsieur **MICHOT** pense qu'il faudrait peut-être mieux communiquer sur le rôle et l'utilité de la Caisse des écoles, notamment par le biais des réseaux sociaux, afin d'expliquer concrètement l'usage des fonds.

Madame **LE MILLOUR** précise que l'ensemble des éléments nécessaires à la communication sur les réseaux sociaux se trouve dans le dossier joint à l'ordre du jour de la réunion de la Caisse des écoles, relatif au maintien des montants proposés pour l'année 2026.

Monsieur **le Maire** demande s'il existe des retours des familles concernant le dispositif Prof Express.

Monsieur **MICHOT** indique n'avoir aucun retour pour l'école Arnaud Beltrame. Il estime que le dispositif n'est peut-être pas totalement adapté aux enfants de maternelle et de primaire, et qu'il serait davantage adapté aux élèves de collège et de lycée.

Madame **FERREIRA** précise que ses enfants utilisent Prof Express, ceux-ci étant scolarisés au collège, à l'exception du plus jeune. Elle indique que les créneaux sont accessibles en semaine et le week-end de 17h à 20h, avec des sessions d'une durée de 15 minutes. Pour accéder à une session, il est nécessaire de renseigner la matière et le sujet, un professeur répond, avec un choix possible entre une leçon ou un exercice. Elle précise également qu'il existe des séances avec un orthopédagogue, pour lesquelles elle a pu avoir de bons retours.

Monsieur **le Maire** demande s'il y a des remarques concernant les propositions faites pour le budget 2026.

Monsieur **MICHOT** estime que la dotation de 10 € par élève pour les sorties scolaires n'est pas suffisante. Il indique que depuis deux ans, Monsieur Desfosses et lui-même ne réalisent pas de sorties par manque de budget, ou sont contraints de demander une participation financière aux parents. Il rappelle que le montant était auparavant de 14 ou 15 € par élève.

Il s'interroge sur la répartition du budget, et après en avoir discuté avec le directeur et ses collègues, se demande s'il est vraiment nécessaire de distribuer des chocolats à Pâques. Concernant Noël, il se demande si offrir à la fois chocolats et jouets ne fait pas un peu trop et s'il ne faudrait pas choisir entre les deux. De manière générale, il considère que la répartition du budget n'est pas équilibrée.

Monsieur le **Maire** prend note des échanges et remercie pour les remarques apportées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir débattu, a pris acte :

- du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la convocation de la Caisse des Ecoles,
- des futurs projets de la Caisse des Ecoles, à savoir :
 - **MAINTIENT** à 3 € par élèves, les récompenses pour le passage de Grande Section en Primaire (cahier + 4 stylos),
 - **MAINTIENT** à 2 € le livre, pour les « récompenses » pour le passage de CM1 en CM2 et de CM2 en 6^{ème},
 - **MAINTIENT** à 39 € par élèves, le montant des fournitures scolaires ,
 - **MAINTIENT** à 10 €, le montant par élèves pour les sorties scolaires ,
 - **MAINTIENT** à 2€ par élèves le sachet de chocolat pour les fêtes de Pâques,
 - **MAINTIENT** le montant alloué à la sortie « théâtre pour les CM2 »,
 - **DIMINUE** le montant pour les chocolats de Noël qui sont offerts aux élèves, aux enseignants, aux ATSEM, aux animateurs et au personnel de restauration et le **FIXE** à 3,5 € au lieu de 4 €,
 - **MAINTIENT** à 9 € , le montant par élèves (maternel et primaire) pour les jeux, gadgets et jouets qui seront offert à Noël,
 - **MAINTIENT** le guide de la rentrée en 6^{ème} (ouvrage réalisé par des élèves de 6^{ème}),
 - **DIMINUE** le montant alloué aux charges de personnel et le **FIXE** à 1 450 € au lieu de 1 630 €.

2. Sachets de chocolats pour Pâques offerts aux élèves des trois groupes scolaires

Délibération n° 2.02.2026

Il est présenté un échantillon du sachet proposé.

Le Comité de la Caisse des Ecoles **A VALIDÉ à l'unanimité**, la commande de 600 sachets de chocolats de Pâques auprès de la Société SODICA-CONFILOR - 100 rue Bernard Bordier – BP 80089 – ZAC Champ Sainte Croix RN 32 - 60150 LONGUEIL ANNEL CEDEX, pour un montant total de 1 200 € TTC.

3. Projet pédagogique 2026 – classe de mer à vélo

Délibération n° 3.02.2026

Monsieur **MICHOT**, enseignant sur le groupe scolaire Arnaud Beltrame renouvelle son projet pédagogique de classe de mer à vélo.

Il souhaite sensibiliser sa classe de CE2/CM1 au respect du milieu marin et à sa nécessaire protection tout au long de l'année, tout en développant le savoir rouler. L'aboutissement de ce projet sera le séjour de 6 jours en Bretagne à l'île Grande dans les Côtes d'Armor du 14 au 19 juin 2026.

Ils vont s'entraîner tout au long de l'année à cet effet. Le milieu marin sera abordé au cours de différentes disciplines : éducation civique et morale, sciences, production d'écrits, mathématiques, histoire et géographie.

Cette année, la classe de CM1/CM2 sera aussi concernée par ce projet.

Ce projet a un coût total de 14 255 €.

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 1 500 €.

Le Comité de la Caisse des Ecoles **A VALIDÉ à l'unanimité**, l'octroi de 1 500 € pour le projet pédagogique du groupe scolaire Arnaud Beltrame relatif à une classe de mer à vélo, d'un coût total de 14 255 €.

4. Projet pédagogique 2026 – « bienveillance, respect et tolérance »

Délibération n° 4.02.2026

Le groupe scolaire Simone Veil a un projet pédagogique sur la bienveillance, le respect et la tolérance dans le but de permettre aux élèves de s'ouvrir aux autres et de communiquer dans le respect.

Différentes actions vont être menées sur l'école, dans les classes et à l'extérieur. Un organisme « les petites lumières » va intervenir 4 jours dans l'école, pour 6 groupes, de la moyenne section au CM2, pour des ateliers sur la philosophie et l'art. Les interventions dureront 1 heure voire 1h30 selon les niveaux de classe. Au total, 12 interventions vont avoir lieu. Chaque groupe bénéficiera de deux interventions. La facture pour « les petites lumières » s'élève à 1 500 € TTC.

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles de participer à hauteur de 375 €.

Le Comité de la Caisse des Ecoles **A VALIDÉ à l'unanimité**, l'octroi de 375 € pour le projet pédagogique du groupe scolaire Simone Veil relatif à un projet pédagogique sur la bienveillance, le respect et la tolérance, d'un coût total de 1 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Comité de la Caisse des Ecoles s'est achevée à 19H37

ACCORD POUR DIFFUSION

Le Thillay, le 11 février 2026
La Secrétaire de Séance
Myriam LE MILLOUR



Le Thillay, le 10 février 2026
Le Président de la Caisse des Ecoles
Patrice GEBAUER

